

MOT DE BIENVENUE

Chers élèves,

L'équipe de l'école, Le Secondaire Adapté à ta Situation, est heureuse de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue. Nous mettons des ressources et un personnel compétent à votre disposition afin de vous assurer la transition vers vos futurs projets éducatifs. C'est donc avec l'appui de toute la Communauté éducative, du personnel professionnel et de soutien que vous pourrez faire l'expérience de l'autonomie, développer le sens de la persévérance, du respect, de l'estime de soi et de l'ouverture à la diversité qui sont les valeurs qui nous guideront tout au long de l'année afin de vous permettre d'atteindre votre but.

Que vous soyez à la recherche de préalables pour la formation collégiale, pour accéder à la formation professionnelle ou pour obtenir votre diplôme d'études secondaires, sachez que vous pouvez compter sur des enseignants et du personnel professionnel hautement qualifiés qui vous aideront à réussir votre projet de formation. Nous mettons tout en œuvre pour vous faciliter la réussite scolaire. Toutefois, l'effort et la persévérance que vous déploierez seront les clefs de votre réussite.

Le soutien de ces professionnels peut toucher plusieurs facettes de votre parcours scolaire. Les professionnels offrent les services suivants: support à l'apprentissage en classe et en tutorat, service d'orientation, service de psychoéducation, accompagnement psychosocial. Outre ces services à votre disposition, vous pouvez également compter sur un personnel de soutien efficace et expérimenté qui assure la gestion de votre dossier scolaire et le suivi auprès de nos partenaires (exemples : le MELS, les cégeps, les centres de formation professionnelle, Emploi-Québec, le MICC, etc.).

Malgré toutes ces ressources disponibles à l'école du Sas, vous demeurez le principal artisan de votre réussite. Pour ce faire, vous avez la responsabilité de vous engager sérieusement dans vos études en fournissant les efforts nécessaires en salle de classe et en étant présents à vos cours. L'équipe du Sas s'attend à ce que vous assumiez ces responsabilités; un suivi à cet égard est effectué périodiquement.

Pour terminer, nous vous souhaitons beaucoup de succès et vous incitons à persévérer dans la réalisation de votre projet de formation.

Le directeur,

Salah Dine Ouici

Personnel non enseignant

Direction
Salah Dine Ouici

Secrétaire du Sas
Sylvie Valin

1. Horaire des cours

Horaire Du lundi Au vendredi	Horaire matin	1 ^{re} période	9 h à 10 h 30	
		Pause	10 h 30 à 10 h 45	
		2 ^e période	10 h 45 à 12 h	
			Dîner	12 h à 13 h
	Horaire Après-midi	3 ^e période	13 h à 14 h 30	
		Pause	14 h 30 à 14 h 45	
		4 ^e période	14 h 45 à 16 h	

Session d'Automne

29 Août 2017 au 29 Janvier 2018

Session d'Hiver

5 février 2018 au 22 juin 2018

Dates importantes

Automne 2017 :

29 août	Journée d'accueil et remise des horaires pour l'édifice Outremont
30 août	pour Dorval Journée d'accueil et remise des horaires pour édifice Carson à Dorval
31 août	Début des cours
6 septembre 2014 à 19 h	Assemblée générale des parents à Outremont
29 septembre	Déclaration de la clientèle
29 septembre	Première communication
20 octobre	Fin de la 1 ^{ère} étape
1 ^{er} novembre	SRAM
27 novembre	Début des choix de cours/session hiver 2017
30 novembre	Français écriture, 5 ^e secondaire, remise du dossier préparatoire
7 décembre	Examen écriture, 5 ^e secondaire 8h45 à 12h00
8 janvier	Reprise des cours
15 au 19 janvier	Session examens MELS

Hiver 2018

5 février	Remise des horaires et début des cours
1 ^{er} mars	SRAM
2 mars	Première communication
5 au 9 mars	Relâche scolaire
29 mars	Fin de la 1 ^{ère} étape
26 avril	Français écriture, 5 ^e secondaire, remise du dossier préparatoire
3 mai	Examen écriture, français 5 ^e secondaire
22 mai	Début des choix de cours/ session automne 2018
7 au 19 juin	Session d'examens MELS

L'école secondaire du Sas faisant partie d'une commission scolaire francophone, la valorisation du français est extrêmement importante. À cette fin, les élèves doivent s'exprimer en français sur le terrain de l'école (sauf pour un cours de langue autre que celui de français).

Le régime pédagogique préconise la qualité de la langue française dans toutes les matières.

CODE DE VIE

Valeurs et code de vie de l'école du sas

SPHÈRES	VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE DE LA RÈGLE
Vivre ensemble	Respect et Ouverture à la Diversité	Je considère l'autre comme étant mon égal en acceptant sa diversité culturelle, religieuse, psychologique, physique et sexuelle.	Je comprends et je respecte le rôle de l'adulte Je suis à l'écoute de l'autre Je m'exprime avec calme et politesse (En lien avec le respect)	Ainsi j'apprends à: Vivre en société et à devenir un citoyen responsable Résoudre mes conflits Ainsi je développe: Mes habiletés sociales Ainsi je contribue à: La création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place
Santé et Bien-être	Estime de soi	J'actualise mon plein potentiel et Je valorise mes efforts	Je m'implique dans ma réussite Je reconnais mes forces et mes bons coups Je reconnais mes forces et mes défis J'adopte de saines habitudes de vie	Ainsi j'apprends à: Développer une image positive de moi Prendre soin de moi Faire des choix favorisant mon développement personnel et professionnel

				<p>Ainsi je développe: De saines habitudes de vie</p> <p>Ainsi je contribue à: Mon succès Mon bonheur Vivre des relations harmonieuses</p>
Réussite éducative	Persévérance	Je m'implique activement dans mon cheminement scolaire	Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu Je suis disposé à travailler J'utilise les services de l'école	<p>Ainsi j'apprends à: Vivre des réussites Me préparer à la vie active Me responsabiliser Connaître la valeur du temps Surmonter les obstacles</p> <p>Ainsi je contribue à: Développer mon employabilité</p>

APPROCHE PÉDAGOGIQUE ADAPTÉE

L'école du Sas accueille ses élèves sur deux semestres par année. Le premier semestre s'étend de septembre à janvier (examens du MELS administrés en janvier, selon les dispositions du Régime pédagogique) et le deuxième semestre s'étale de février à juin (examens du MELS administrés en juin).

Le concept de semestrialisation implique qu'une matière se donne en totalité sur un semestre plutôt que sur une année scolaire complète. Les cours sont offerts sur une base intensive en respectant bien entendu le nombre d'heures totales devant être allouées pour chaque matière selon le Régime pédagogique. Chaque élève peut ainsi suivre les cours dont il a besoin.

Les élèves de l'école du Sas bénéficient hebdomadairement d'heures de récupération et de support pédagogique.

PROCÉDURE LORS DES EXAMENS

Procédure de passation

1. Aucune communication n'est permise entre les élèves lors d'un examen, le silence est de mise.
2. Le cellulaire est interdit, il sera confisqué sur le champ et la mention plagiat sera inscrite sur la copie de l'élève.
3. Le lecteur MP³ est interdit durant les examens, il sera confisqué sur le champ.
4. Aucune entrée n'est acceptée trente minutes après l'examen. Les retardataires seront référés à la direction.
5. Aucun matériel, mis à part celui qui est autorisé pour l'examen, n'est permis. Ainsi, manteaux, sacs d'école, sacs à main et étui doivent être placés dans les casiers ou à l'avant de la classe.
6. La première sortie des élèves ne doit pas se faire avant que les deux tiers du temps de l'examen ne soient passés. L'élève ayant terminé devra attendre à sa place avec son examen sans perturber le déroulement.
7. L'élève sera avisé verbalement ou par écrit (au tableau) lorsqu'il restera trente minutes à l'examen.
8. Cinq minutes supplémentaires par heure prévue pour l'examen peuvent être accordées pour les élèves n'ayant pas terminé l'épreuve après le temps prescrit.
9. À la fin de l'examen, l'élève doit remettre sa copie à l'enseignant.

Motifs d'absence à une épreuve unique MELS

- Les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Copiage (Plagiat)

Définition :

- Le fait pour un élève de répondre aux questions d'une épreuve en copiant sur ses voisins ou en ayant recours à des subterfuges tels que : prendre ses réponses dans un livre ou sur une feuille préparée et dissimulée à cette fin, écrire sur les tables, sortir de la salle avant d'avoir terminé l'épreuve et y revenir, etc.

- Le fait d'aider délibérément un autre élève.
- Le fait de quitter ou de chercher à quitter la salle d'examens avec des informations portant sur le contenu de l'examen ou sur les réponses.

Lorsqu'un élève se rend coupable de copiage (plagiat) ou s'il aide délibérément un autre élève lors d'une évaluation:

- il est immédiatement expulsé de la classe et référé à la direction;
- la note « 0 » est automatiquement attribuée et transmise au MELS.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. PRÉSENCE AUX COURS

- La présence aux cours est obligatoire.
- Les présences sont prises à chaque période.
- L'élève est considéré « **Présent** » à un cours selon les modalités établies par la direction.
- Dans le cas de retards et d'absences répétées, une procédure de reprise de temps pourrait s'appliquer.
- L'élève doit s'assurer que sa présence a bien été enregistrée par l'enseignant.
- **Systématiquement**, un appel téléphonique sera logé au domicile de l'élève absent.
- Pour toutes mes absences prolongées (maladies, hospitalisations, etc.), l'élève doit fournir une pièce justificative.
- Toute absence doit être signalée au secrétariat. **Voici les motifs de justification d'absence acceptés** : maladie, mortalité, rendez-vous médical, comparution en cour ou tout autre motif jugé acceptable par la direction. Les absences et les retards doivent être justifiés à l'avance par les parents pour être considérés comme motivés.
- À son retour, l'élève doit faire estampiller son agenda par la secrétaire de l'école. Il est de la responsabilité de l'élève de rencontrer ses enseignants afin de reprendre le travail manqué.
- Les voyages autres que ceux de nature scolaire doivent être évités afin de favoriser la réussite académique.

Procédure lors d'une sortie de classe :

- je sors de la classe calmement;
- j'apporte mon agenda en tout temps lors d'une sortie de classe;
- je vais au bureau de l'intervenant et/ou de la direction;
- je dois rencontrer mon enseignant pour réintégrer la classe après expulsion.

2. TENUE VESTIMENTAIRE

Le port du costume partiel à l'école du Sas est obligatoire.

3. AUTOBUS (CARTE OPUS)

La Société de Transport de Montréal possède un seul formulaire pour la carte OPUS. Les élèves âgés de 16 à 25 ans doivent :

- se procurer une carte OPUS enregistrée avec photo pour voyager à tarif réduit en consultant le site de la STM, « www.carteopus.info »;
- imprimer le formulaire à partir du site de la STM ou le récupérer au bureau du secrétariat de l'école du Sas;
- remplir la partie du haut du formulaire;
- remettre le formulaire à la secrétaire;
- et le récupérer 48 heures après votre demande.

4. CAFÉTÉRIA

La cafétéria est ouverte 15 minutes avant le début des cours, lors de la pause du matin et sur l'heure du dîner.

Des machines distributrices et des fours micro-ondes sont à votre disposition. La propreté de ces équipements est la responsabilité de tous.

5. CASIERS

Vous devez:

- utiliser le casier qui vous est assigné et inscrit à votre horaire;
- verrouiller votre casier avec le cadenas prêté par l'école;
- vider votre casier lors de la fermeture de votre dossier et remettre le cadenas au secrétariat.

Les casiers sont mis à la disposition des élèves. Ces casiers demeurent toutefois l'entière propriété de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Un des membres de la direction peut procéder, en compagnie d'un autre membre du personnel du Sas, à la fouille de tout casier d'élève s'il a des motifs raisonnables de croire que cet élève a agi à l'encontre d'une des règles de l'école.

6. FERMETURE DU SAS

Pour des raisons imprévisibles, la fermeture du Sas et du CÉA Outremont est annoncée par les postes de radio des bandes AM et FM, à la télévision, et sur le site Internet de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (www.csmb.qc.ca) à compter de 6h30.

7. MESURES D'URGENCE

Lorsqu'une alarme est déclenchée, vous devez cesser toute activité et suivre les consignes de votre enseignant :

- fermez les fenêtres (s'il y a lieu);
- sortez de la classe;
- fermez la porte;
- n'allez pas à votre casier;
- hâtez-vous sans bousculade;
- utilisez la porte de sortie la plus sécuritaire;
- éloignez-vous de la bâtisse et rendez-vous au point de rassemblement déterminé par votre enseignant;
- restez avec votre enseignant afin qu'il soit en mesure de prendre les présences à l'extérieur et d'assurer votre sécurité;
- attendez les consignes avant de réintégrer ou de quitter l'école.

Le plan d'évacuation est affiché dans les couloirs et/ou dans les classes.

Déclencher une fausse alarme et le refus d'évacuer les lieux sont prohibés par la loi et sont passibles d'une amende sévère.

8. PREMIERS SOINS

Si vous êtes témoin d'un accident ou si vous constatez qu'une personne se porte mal, adressez-vous immédiatement au secrétariat.

Le personnel de l'école n'est pas autorisé à fournir quelque médicament que ce soit.

Il est de votre responsabilité de compléter la fiche santé et de la remettre au secrétariat de l'école.

Dans le cas où le service d'ambulance est nécessaire, les frais applicables sont assumés par l'élève qui en a bénéficié.

9. STATIONNEMENT

Les espaces de stationnement sont réservés exclusivement pour le personnel et les élèves du Sas et CÉA Outremont. Toutefois, il est possible d'utiliser les rues adjacentes à l'école.

SERVICES PROFESSIONNELS

Psychologie
Conseillères d'orientation
Psychoéducation
Orthopédagogie
CJE (intervenant du Carrefour jeunesse emploi)
Infirmière
Travailleuse sociale
Éducateurs spécialisés

RÉGIME DE SANCTION DES ÉTUDES

Condition à remplir pour un DES (Diplôme d'études secondaires)

L'élève doit accumuler au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes:

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Pour l'obtention d'un tel diplôme, sont notamment prises en considération les unités obtenues dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle.

Condition à remplir pour un DEP* (Diplôme d'études professionnelles)

- Français, anglais et mathématiques de 4^e.

Condition à remplir pour DEP (Diplôme d'études professionnelles) + DES (Diplôme d'études secondaires)

- Français et anglais de 4^e et 5^e.
- MAT 4^e.
- Réussite du DEP.
- Condition 99 (1 unité de 4^e ou 5^e en FGA).

Condition à remplir pour le CÉGEP*

- DES
+
• Recommandé pour l'inscription au CÉGEP :
 - Science physique 4^e.
 - Histoire 4^e.
 - Art de la 4^e secondaire.

* Certains programmes exigent des conditions particulières d'admission.

Pour obtenir un relevé de notes (gratuit avec 2 pièces d'identité) :

- Ministère de l'éducation du Québec
600, rue Fullum, 10^e étage, Montréal.

Pour obtenir un certificat de naissance

- Direction de l'état civil
2050, rue De Bleury, 6^e étage Montréal
(Métro Place-des-Arts) 514-864-3900.
- Info CEGEP/ CEGEPHONE : 514-271-1124.

Dates à retenir pour vous inscrire au CÉGEP :

- ❖ AVANT le 1^{er} mars pour la session d'automne (septembre).
- ❖ AVANT le 1^{er} novembre pour la session d'hiver (janvier).

ORIENTATION POSSIBLES SELON TON PROFIL DE FORMATION

ADMISSIBILITE AU DEP

DEP

- 3^e secondaire**
Certains domaines possibles
- 4^e secondaire**
Presque tous les domaines
- 5^e secondaire**
Certains domaines exigent des matières de 5^eme secondaire



ASP

Spécialisation après DEP

DES

- 1- **MATIERES OBLIGATOIRES**
 - Français de 5^e secondaire
 - Anglais de 5^e secondaire
 - Mathématique de 4^e secondaire, un choix obligatoire parmi les trois suivants :
 - Culture, société et technique/CST
 - Technico-Sciences/ TS
 - Sciences naturelles/SN
 - Sciences de 4^e secondaire, un choix obligatoire parmi les deux suivants :
 - Sciences et technologie/ST
 - Applications technologiques et scientifiques/ATS
 - Histoire et éducation a la citoyenneté de 4^e secondaire
 - Arts de 4^e secondaire
 - Education physique et a la sante de 5^e secondaire OU éthique et culture religieuse de 5^e secondaire.

ADMISSIBILITE AU CEGEP

- 1- Avoir un DES
- 2- Selon le programme choisi, certains préalables pourraient être exigés. Veuillez-vous référer aux documents des cégeps ou consulter votre conseiller d'orientation.

DEP: diplôme d'études professionnelles
 ASP: Attestation de spécialisation professionnelle
 DES: Diplôme d'études secondaires
 CEGEP: Collège d'enseignement général et professionnel

Liens utiles :

www.csmb.qc.ca

Choix à venir, réservé aux parents.

<http://choixavenir.ca/parents>

REPÈRES : site officiel de l'information scolaire et professionnelle.

www.reperes.qc.ca

Inforoute FPT (programmes de DEP et de DEC (techniques)

www.inforoutefpt.org

Visez : visionner des témoignages dans certains métiers.

www.visez.ca

100 meilleurs sites de l'emploi et de la formation Jobboom.

www.jobboom.com/conseils/top100F.html

Mon emploi

www.monemploi.com

Formation professionnelle au secondaire DEP sur l'île de Montréal Clip FP

www.clicfp.qc.ca

RESSOURCES DU MILIEU

<p>AGRESSION SEXUELLE (Ligne urgence) (Centre pour victimes) Tél. : 514 934-4504 www.cvasm.org</p>	<p>ALCOOLIQUE ANONYMES Tél. : 514 376-9230</p>
<p>ALLO PROF (du lundi au jeudi 17 h à 20 h) www.alloprof.qc.ca Tél. : 514 527-3726</p>	<p>AIDE JURIDIQUE (bureau jeunesse) 5800 rue St-Denis, Montréal, suite 802 www.ccjm.qc.ca Tél. : 514 864-9833</p>
<p>CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CÔTE-DES-NEIGES 6555, Ch. De la Côte-des-Neiges Tél. : 514 342-5678 www.cjereseau.org</p>	<p>CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT 404 Boul. Décarie, suite 300 (coin St-Louis) Tél. : 514 855-1616, poste 224</p>
<p>CENTRE DE RÉFÉRENCE DU GRAND MONTRÉAL Tél. : 514 527-1375</p>	<p>CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC Tél. : 1 800 463-5060</p>
<p>CLE CÔTE-DES-NEIGES 6655, Ch. de la Côte-des-Neiges 3^e étage, Montréal (Québec) H3S 2B4 Tél.:514 872-6530 www.emploi Quebec.net</p>	<p>CLE SAINT-LAURENT 6900, boul. Décarie Bureau 3700, Côte St-Luc Tél. : 514 345-0131</p>
<p>CLSC CÔTE-DES-NEIGES 5700 Ch. de la Côte-des-Neiges Tél. : 514-731-8531</p>	<p>CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS Tél. : 1 866 532-2822 www.cavac.qc.ca</p>
<p>CLSC OUTREMONT 1271, avenue Van-Horne Tél. : 514 731-8531 poste 1111</p>	<p>CLSC SAINT-LAURENT 1055, avenue Sainte-Croix Tél. : 514 748-6381</p>
<p>C.S. MARGUERITE-BOURGEOYS CENTRE ADMINISTRATIF 1100 Côte Vertu, Saint-Laurent Tel. : 514 855-4500</p>	<p>DROGUE : AIDE ET RÉFÉRENCE Tél. : 514 527-2626 (Extérieur. :1 800 265-2626)</p>
<p>FONDATION BACA Boulimie, Anorexie, Compulsions Alim. 3410 rue Peel Tél. : 514 544-2323</p>	<p>GROSSESSE SECOURS 79, rue Beaubien est www.grossesse-secours.org Tél. : 514 271-0554</p>
<p>GAI ÉCOUTE (8 h à Minuit) www.gaiecoutte.org Tél. : 514 866-0103</p>	<p>JEU : AIDE ET RÉFÉRENCE Tél. : 514 527-0140 (Extérieur. :1 800 461-0140)</p>

RESSOURCES DU MILIEU

INFO CRIME Tél. : 514 393-1133 www.infocrimemontreal.ca	INFO SANTÉ (CLSC) Tél. : 811 24 heures / 7 jours par semaine
RENAISSANCE MONTRÉAL 801 Décarie, Montréal www.renaissancequebec.ca Tél. : 514 747-2635 (Vêtements)	S.O.S. VIOLENCE CONJUGALE Tél. : 1 800 363-9010 Tél. : 514 873-9010
SUICIDE-ACTION www.suicideactionmontreal.org Tél. : 514 723-4000 ou 1 866 277-3553	TEL-AIDE Tél. : 514 935-1105
TEL-JEUNES www.teljeunes.com Tél. : 1 800 263-2266	URGENCE SOCIALE (DPJ) (Protection de la jeunesse) Service d'urgence 24 h : 514 896-3100